

Extrait du compte-rendu de l'audience au MEN du 26 septembre 2018 sur le projet de loi « instruction à trois ans »

Comme nous l'avions compris, la réunion organisée par le ministère sur le projet de loi « Instruction obligatoire à 3 ans » ce matin a été l'occasion de placer une série de décisions qui vont bien au-delà de la maternelle. Certaines concernent directement la Formation des enseignants et les ESPE. En particulier :

ESPE deviennent des Instituts nationaux supérieurs du professorat.

Proposition de nomination des directeurs par une Commission co présidée par le Recteur et le Président de l'université de rattachement.

Nomination par le Ministre

« Pré-recrutements » : fin des EAP. Nouvelle catégorie d'AED (Assistants d'éducation) recrutés par les Recteurs. Missions possibles d'enseignement sur l'année de M1.

Calendrier : projet de loi déposé fin décembre sur bureau des Assemblées.

Conseil des ministres le 5 ou le 12 décembre, CSE le 15 octobre